

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.001

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : JO 2024 – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA BASE NAUTIQUE – ELABORATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE – SPL TERRE D'ARGENCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la municipalité de Beaucaire souhaite, dans le cadre de la candidature de la commune pour être base arrière en aviron aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (candidature soutenue par la Préfecture du Gard et le club d'aviron), réhabiliter et agrandir l'actuelle Base nautique Internationale Adrien Hardy qui accueille le club d'aviron, le club de voile, l'école de voile et l'école de sports municipale. Afin d'évoluer vers un véritable pôle ludico-sportif, la commune souhaite inclure comme prévu dans ce projet la rénovation du bâtiment « Le Camargue » d'une surface de 643 m2, racheté par la commune à cette fin.

Les objectifs de l'opération sont d'agrandir et de remettre aux normes l'ensemble des installations de la base nautique (conformité aux réglementations en vigueur sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de l'accessibilité), de réhabiliter les locaux de l'ancien bar « Le Camargue » et de réaménager les espaces extérieurs attenants afin de rendre plus agréable, attractive et conviviale la pratique des sports nautiques pour l'ensemble des Beaucairois.

La réhabilitation et l'extension de cet équipement doteront ainsi la commune d'un Centre de Préparation potentiel pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JO 2024). L'équipement sportif, qui sera mis à disposition des athlètes qui viendraient à Beaucaire dans le cadre des JO 2024, sera ainsi entièrement accessible et modernisé.

Il est à noter que le vice-président du conseil régional d'Occitanie délégué au sport Kamal Chibli, s'est rendu sur place le 1er décembre dernier et a indiqué que la région jugeait légitime et pertinente la candidature de Beaucaire. Il a par ailleurs rappelé le dispositif lancé par le conseil régional visant à permettre aux communes de bénéficier d'un soutien financier non négligeable (pouvant aller jusqu'à 60%) pour les projets ayant trait aux infrastructures dans le cadre des JO de 2024.

La Ville de Beaucaire a, par ailleurs, obtenu fin décembre 2019 le label « Terre de Jeux 2024 », première étape de l'engagement concret de la commune dans l'événement mondial que seront les JO de 2024.

Ce grand projet pour la base nautique est également la suite logique du réaménagement du champ de foire et des abords du Rhône, engagé par la municipalité, pour se doter d'une véritable zone de loisirs et sportive.

La commune propose de confier à la Société Publique Locale (SPL) Terre d'Argence la réalisation du Programme Technique Détaillé (PTD) qui récapitulera les objectifs et les attentes de la collectivité.

La rémunération forfaitaire de la SPL s'élèvera à 8 275,00 € HT, soit 9 930,00 € TTC. Cette mission a une durée prévisionnelle de 2 mois.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mission d'études relative à l'élaboration du Programme Technique Détaillé confiée à la SPL pour la réhabilitation et l'extension de la Base nautique à Beaucaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.001

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales et notamment son article 1,
Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2422-1, L2422-5 à 11 et L2511-1, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1531-1,
Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la mission d'études relative à l'élaboration du Programme Technique Détaillé confiée à la SPL pour la réhabilitation et l'extension de la Base nautique à Beaucaire.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville opération 4848.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	26	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Marcel BONACHERA	représenté par
			Elisabeth MONDET
			Gilles DONADA

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.001

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Hélène DEYDIER	représenté par représentée par	Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL
CONTRE	0			
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Christophe ANDRE Yves GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ	Jean-Pierre FUSTER	Elisabeth MONDET
Gilles DONADA	Mireille FOUGASSE	Stéphane VIDAL
Chantal SARRAILH	Yvan CORBIERE	Viviane TISSEUR
Max SOULIER	Antoine BOYER	Simone BOYER
Maurice MOURET	Roger ROLLAND	Yvette CIMINO
Josette ROCCHI	Nathalie ABLAIN	Katy VIDAL
Hélène DEYDIER	Michel REBOUL	Yves GERMAIN
Christophe ANDRE	Luc PERRIN	

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER	représentée par	Elisabeth MONDET
Marcel BONACHERA	représenté par	Gilles DONADA
Patrick DESOMBRE	représenté par	Julien SANCHEZ
Sylviane BOYER	représentée par	Stéphane VIDAL
Samuel SAMSON	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Maurice CONTESTIN	représenté par	Michel REBOUL
Dominique PIERRE	représenté par	Christophe ANDRE
Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS	Marie-France JOURNE
----------------	---------------------

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.002

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

**OBJET : EXTENSION DES HORAIRES DE LA NAVETTE MUNICIPALE – CREATION DE POSTES
(MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à la demande des usagers qui empruntent la navette municipale le DRAC, il est prévu de la faire fonctionner deux après-midis supplémentaires.

Il convient donc de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet de 18 heures par semaine.

Ces postes pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 janvier 2020,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet de 18 heures par semaine à compter du 15 février 2020.

2°) PRECISE que le déroulement de carrière et l'échelle indiciaire de ces emplois sont fixés par le décret relatif au cadre d'emplois concerné : décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

3°) DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget Ville au chapitre 012 articles 64111 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.003

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : CESSION ENSEMBLE IMMOBILIER– 42 RUE NATIONALE – Mme PATRICIA LOPEZ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que Mme Patricia LOPEZ, Artisan d'art (Spécialiste en décor du Patrimoine, enluminure et calligraphie) est désormais locataire de la commune suite à un bail de 2 ans signé le 20 novembre 2019.

Mme Patricia LOPEZ, reconnue pour son savoir-faire, souhaite s'installer durablement à Beaucaire et dans ce contexte se porter acquéreur de l'ensemble immobilier qu'elle occupe sis 42 rue Nationale, composé de deux étages, édifié sur la parcelle communale cadastrée AW n°301.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de cet ensemble immobilier à Mme Patricia LOPEZ et/ou à ses ayants droits substitués au prix de 88 000 €, montant compatible avec l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le bail dérogatoire en date du 20 novembre 2019,
Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 21 novembre 2019,
Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la cession de l'ensemble immobilier sis 42 rue Nationale, édifié sur la parcelle communale cadastrée AW n°301, au prix de 88 000€ à Mme Patricia LOPEZ et/ou à ses ayants droits substitués.

2°) DIT que la recette sera inscrite au budget ville 2020 chapitre 024 article 024 fonction 01.

3°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment notariés est à la charge de l'acquéreur.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte notarié qui sera rédigé par l'office notarial de Maître Fériaud, 13 ter cours Gambetta à Beaucaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.004

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CESSIION ENSEMBLE IMMOBILIER– 42 RUE BARBES ET 24 RUE DES BIJOUTIERS– SCI 2PJ2M

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la municipalité, dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre historique, souhaite se séparer de certains biens communaux, non occupés pour la plupart depuis de très nombreuses années et qui ont été laissés à l'abandon sous la précédente mandature.

Les bâtiments inutilisés, appartenant à la commune, sont sources de dépenses importantes et se dégradent. Aussi, la municipalité a choisi de vendre certains biens à des investisseurs privés sérieux, qui ont une volonté de rénover qualitativement les bâtiments qu'ils rachètent.

Dans le cadre de sa recherche d'investisseurs, la municipalité, dans une démarche proactive, a multiplié les contacts.

Ainsi, la SCI 2PJ2M s'est portée acquéreur de l'ensemble immobilier sis 42 rue Barbès / 24 rue des Bijoutiers, édifié sur les parcelles communales cadastrées AX n°91 et AX n°92 en vue d'un projet de réhabilitation (le bien sur la parcelle AX 91 étant en très mauvais état).

M. le Maire, attaché à une gestion saine et rigoureuse, propose au conseil municipal d'approuver la cession de l'ensemble immobilier sis 42 rue Barbès / 24 rue des Bijoutiers, édifié sur les parcelles communales cadastrées AX n°91 et AX n°92 à la SCI 2PJ2M et/ou à ses ayants droits substitués au prix de 80 000 €, compatible avec l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération du conseil municipal n°19.071 en date du 21 juin 2019,
Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 23/12/2019,
Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) ABROGE la délibération n°19.071 du 21 juin 2019.

2°) APPROUVE la cession de l'ensemble immobilier sis 42 rue Barbès et 24 rue des Bijoutiers, édifié sur les parcelles communales cadastrées AX n°91 et AX n°92, au prix de 80 000 € à la SCI 2PJ2M et/ou à ses ayants droits substitués, domiciliée à Fontvieille, route de Saint-Jean.

3°) DIT que la recette sera inscrite au budget Ville 2020 chapitre 024, article 024, fonction 01.

4°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment notariés est à la charge de l'acquéreur.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte notarié qui sera rédigé en double minute par Maître Danielle SALIAJ 34, Boulevard Itam à Tarascon et par l'office notarial de Maître Fériaud, 13 ter cours Gambetta à Beaucaire.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.004DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ

Maire de Beaucaire

ONT VOTE				
POUR	26	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Elisabeth MONDET
CONTRE	0	Marcel BONACHERA	représenté par	Gilles DONADA
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Julien SANCHEZ
		Sylviane BOYER	représentée par	Stéphane VIDAL
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN		
		Samuel SAMSON	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER		
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE	représenté par	Christophe ANDRE
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Yves GERMAIN
		Luc PERRIN		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.005

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : ACQUISITION DES MURS – LOCAL COMMERCIAL 42 RUE LEDRU ROLLIN – M. JEAN PIERRE HOULLEGATTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville et de développement de l'activité commerciale et artisanale dans ce périmètre, la commune souhaite acquérir un local commercial en copropriété, sis 42 rue Ledru Rollin, propriété de M. Jean-Pierre HOULLEGATTE au rez-de-chaussée de l'immeuble, édifié sur la parcelle cadastrée AX n°138. Ce local, qui représente au total une surface de 66 m² environ, se décompose en deux lots (et aux millièmes indivis des parties générales correspondants) :

- Le lot n°8 d'une surface de 59,5 m² environ correspondant à un local commercial dont l'entrée principale donne sur le 42 rue Ledru Rollin et ayant une sortie côté cour commune accessible rue du 4 septembre,
- Le lot n°9 d'une surface de 6,5 m² environ correspondant au cellier dont l'entrée donne sur la rue du 4 septembre,
- Le lot n°1 d'une superficie de 15 m² environ (et les millièmes indivis des parties générales correspondants) situé au sous-sol ayant un accès rue Ledru Rollin et également rue du 4 septembre.

La commune a négocié l'acquisition à l'amiable de ces locaux au prix très intéressant de 20 000 €. Ce montant étant inférieur au seuil réglementaire de 180 000 €, le pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP du Gard ne procède pas à l'évaluation du bien.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition aux conditions susvisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°17.177 du 20 décembre 2017,
Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE l'acquisition par la commune, à M. Jean-Pierre HOULLEGATTE ou à ses ayants droits substitués, du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 42 rue Ledru Rollin, édifié sur la parcelle cadastrée AX n°138, correspondant aux lots n°8 et 9 (et aux millièmes indivis des parties communes générales correspondants) qui représentent une surface totale de 66 m² environ et au lot n°1 (et aux millièmes indivis des parties communes générales correspondants) qui représente une superficie de 15 m² environ pour un montant total de 20 000 €.

2°) DIT que la dépense sera inscrite au budget Ville 2020 opération 416.

3°) DIT que l'ensemble des frais d'actes sont à la charge de la commune.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.005DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte notarié qui sera rédigé par Maître Jérôme FERIAUD, notaire à Beaucaire, 13 ter cours Gambetta.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.006

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : BUDGET VILLE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 2019-005

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les crédits prévus à certains chapitres de la section de fonctionnement du budget ville 2019 doivent être réajustés. Il est donc nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires grâce à des recettes nouvelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2019-005 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)			RECETTES Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	Chap. 014 Art. 7391172 Fonction 01	+ 14 399,00 €	Taxes foncières et d'habitation	Chap. 73 Art.73111 Fonction 01	+ 14 399,00 €
TOTAL		+ 14 399,00 €			+ 14 399,00 €

Le projet de décision modificative n° 2019-005 s'élève en recettes et en dépenses :

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Affectations	0,00 €	14 399,00 €
	Désaffectations	0,00 €	0,00 €
Recettes	Affectations	0,00 €	0,00 €
	Désaffectations	0,00 €	0,00 €
Équilibre	Dépenses - recettes	0,00 €	0,00 €

Ce projet de décision modificative n° 2019-005 est équilibré puisque le montant total des crédits en dépenses est égal au montant total des crédits en recettes en section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu le CGCT,
 Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) VOTE la décision modificative n° 2019-005 du budget Ville relative à l'année comptable 2019 : par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

2°) ADOPTE la décision modificative n° 2019-005 relative à l'année comptable 2019 telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.006DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ

Maire de Beaucaire

ONT VOTE				
POUR	24	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Marcel BONACHERA Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Hélène DEYDIER		
			représentée par représenté par représenté par représentée par représenté par	Elisabeth MONDET Gilles DONADA Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL Jean-Pierre FUSTER
CONTRE	0			
ABSTENTION	7	Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représenté par représentée par	Michel REBOUL Christophe ANDRE Yves GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.007

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE DE GARDIEN DE BUT GARDOISE (EGBG)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que l'Ecole de Gardien de But Gardoise (EGBG) basée à Beaucaire, a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition du Challenge U11 qui s'est tenue le dimanche 12 janvier 2020 au Gymnase Angelo Parisi.

Au total, 16 équipes venues de toute la France et plus d'une centaine de jeunes sportifs et leurs familles ont participé à cet événement qui s'est déroulé en présence du joueur de l'OM Dimitri Payet.

Pour encourager et soutenir ce club qui, par son action, contribue au rayonnement de Beaucaire, il est proposé au conseil municipal d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'Ecole de Gardien de But Gardoise (EGBG).

2°) DIT que le dépense sera imputée au budget Ville 2020 chapitre 65 article 6574 fonction 40.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécourts Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.008

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 – ASSOCIATIONS UCIA BEAUCAIRE A CŒUR ET GYM-FLIP BEAUCAIRE / TARASCON

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les associations UCIA Beaucaire à cœur et Gym Flip Beaucaire/Tarascon sollicitent la commune pour l'octroi dès maintenant de subventions de fonctionnement 2020, ces associations ayant de grosses dépenses sur le 1^{er} trimestre 2020 et les subventions que ces associations reçoivent d'autres financeurs arrivent tardivement dans l'année. Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 16 000 € à l'association UCIA Beaucaire à cœur et de 17 000 € à l'association Gym Flip Beaucaire/Tarascon pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L1612-1 du CGCT,
Vu les demandes formulées par les associations UCIA Beaucaire à cœur et Gym Flip,
Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) DECIDE d'attribuer une subvention de 16 000 € à l'association UCIA Beaucaire à cœur et une subvention de 17 000 € à l'association Gym Flip Beaucaire/Tarascon pour l'année 2020.
- 2°) DECIDE de mandater ces subventions en février 2020.
- 3°) DECIDE d'inscrire ces subventions au Budget Primitif 2020.
- 4°) DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, fonction 94 et fonction 40 du budget 2020.
- 5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.009

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU MAGAZINE DES ESTIVALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de fixer les tarifs des encarts publicitaires du Magazine des Estivales pour 2020 et les années suivantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération n°15.083 et les décisions n°16-174, 17-017, 18-023,
Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE, à compter du 1^{er} février 2020, les tarifs des encarts publicitaires du Magazine des Estivales comme suit :

FORMATS DES INSERTIONS	TARIFS
Format Carte de visite	100,00 €
¼ de page	350,00 €
½ page	500,00 €
1 page	750,00 €
2 ^{ème} de Couverture	900,00 €
3 ^{ème} de Couverture	900,00 €
4 ^{ème} de Couverture	3 000,00 €

2°) DIT que les recettes seront imputées au budget annexe Fêtes, chapitre 70, article 7088, fonction 024.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.009

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

ONT VOTE				
POUR	26	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Marcel BONACHERA Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Hélène DEYDIER		
			représentée par représenté par représenté par représentée par représenté par représenté par	Elisabeth MONDET Gilles DONADA Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL Jean-Pierre FUSTER Michel REBOUL
CONTRE	0			
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Christophe ANDRE Yves GERMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.010

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE, DU CCAS DE BEAUCAIRE ET DU SIVU DE LA PISCINE BEAUCAIRE-TARASCON – CONVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Commune de Beaucaire, le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Beaucaire et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon souhaitent mutualiser leurs besoins dans le domaine des services de télécommunications.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer un groupement de commandes entre les entités et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à cet effet, en définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon afin de lancer les procédures de marché public adéquates, de signer les actes nécessaires à intervenir dans le cadre de l'attribution ainsi que tout au long de l'exécution des marchés.

Il est proposé que la commune de Beaucaire soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Le groupement de commandes vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques, à mutualiser les procédures de marchés et à obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation d'économies d'échelle.

L'objet du groupement de commandes comprend les actes de passation, d'attribution, ainsi que l'exécution, y compris financière des marchés de services de télécommunications de la Commune de Beaucaire, du CCAS et du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon, alloti comme suit :

Lots	Désignation
01	Téléphonie fixe (abonnement)
02	Téléphonie fixe (fourniture, service et maintenance)
03	Téléphonie mobile
04	Accès à internet
05	Sécurité des accès internet
06	Hotspot Wifi

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances en date du 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.010DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

1°) DÉCIDE la création d'un groupement de commandes entre les trois entités, la Commune de Beaucaire, le CCAS de Beaucaire et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon relatif aux marchés de services de télécommunications.

2°) ACCEPTE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS, et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon, l'attribution des marchés à intervenir, ainsi que les actes survenant tout au long de l'exécution des marchés.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.




Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.011

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ PUBLIC D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES ET CONTRÔLES DIVERS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE ET DU CCAS DE BEAUCAIRE – CONVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Commune de Beaucaire et le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Beaucaire souhaitent mutualiser leurs besoins pour les analyses microbiologiques et contrôles divers dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer un groupement de commandes entre les entités et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à cet effet, en définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS afin de lancer les procédures de marché public adéquates, de signer les actes nécessaires à intervenir dans le cadre de l'attribution ainsi que tout au long de l'exécution des marchés.

Il est proposé que la commune de Beaucaire soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Le groupement de commandes vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques, à mutualiser les procédures de marchés et à obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation d'économies d'échelle.

L'objet du groupement de commandes comprend les actes de passation, d'attribution, ainsi que l'exécution, y compris financière du marché d'analyses microbiologiques et contrôles divers dans le domaine de la sécurité alimentaire de la Commune de Beaucaire et du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE la création d'un groupement de commandes entre les deux entités, la Commune de Beaucaire et le CCAS de Beaucaire relatif au marché d'analyses microbiologiques et contrôles divers dans le domaine de la sécurité alimentaire de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire.

2°) ACCEPTE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS, l'attribution des marchés à intervenir, ainsi que les actes survenant tout au long de l'exécution des marchés.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.011DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.012

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET LIVRAISON DES REPAS FINIS DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE ET DU CCAS DE BEAUCAIRE – CONVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Commune de Beaucaire et le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Beaucaire souhaitent mutualiser leurs besoins pour la fourniture de denrées alimentaires et livraison des repas finis.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer un groupement de commandes entre les entités et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à cet effet, en définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS afin de lancer les procédures de marché public adéquates, de signer les actes nécessaires à intervenir dans le cadre de l'attribution ainsi que tout au long de l'exécution des marchés.

Il est proposé que la commune de Beaucaire soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Le groupement de commandes vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques, à mutualiser les procédures de marchés et à obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation d'économies d'échelle.

L'objet du groupement de commandes comprend les actes de passation, d'attribution, ainsi que l'exécution, y compris financière du marché de fourniture de denrées alimentaires et livraison des repas finis de la Commune de Beaucaire et du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances en date du 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE la création d'un groupement de commandes entre les deux entités, la Commune de Beaucaire et le CCAS de Beaucaire relatif au marché de fourniture de denrées alimentaires et livraison des repas finis de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire.

2°) ACCEPTE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS, l'attribution des marchés à intervenir, ainsi que les actes survenant tout au long de l'exécution des marchés.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.012DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.013

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE, GESTION ET LIVRAISON DE TITRES DE RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE, DU CCAS DE BEAUCAIRE ET DU SIVU DE LA PISCINE DE BEAUCAIRE-TARASCON – CONVENTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Commune de Beaucaire, le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Beaucaire et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon souhaitent mutualiser leurs besoins pour la fourniture, la gestion et la livraison de titres de restaurant.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer un groupement de commandes entre les entités et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à cet effet, en définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon afin de lancer les procédures de marché public adéquates, de signer les actes nécessaires à intervenir dans le cadre de l'attribution ainsi que tout au long de l'exécution des marchés.

Il est proposé que la commune de Beaucaire soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Le groupement de commandes vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques, à mutualiser les procédures de marchés et à obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation d'économies d'échelle.

L'objet du groupement de commandes comprend les actes de passation, d'attribution, ainsi que l'exécution, y compris financière du marché de fourniture, gestion et livraison de titres de restaurants pour les agents de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE la création d'un groupement de commandes entre les deux entités, la Commune de Beaucaire, le CCAS de Beaucaire et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon relatif au marché de fourniture, gestion et livraison de titres de restaurants.

2°) ACCEPTE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention définissant l'objet et les modalités de fonctionnement avec le CCAS et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon, l'attribution des marchés à intervenir, ainsi que les actes survenant tout au long de l'exécution des marchés.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.013DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.014

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC – PARCELLE CS n°80 LIEUDIT MAS DE MICHEL – ENEDIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE PV DE BEAUCAIRE 2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'afin de pouvoir réinjecter l'électricité produite dans le réseau de distribution public d'électricité, ENEDIS doit réaliser des travaux de pose d'une armoire électrique de coupure et de ses accessoires sur la parcelle CS n°80, la réalisation d'ancrage de poteaux et le passage de canalisations électriques souterraines et aériennes en amont et en aval de l'armoire, pour le compte de la Société Centrale PV de Beaucaire 2.

Dans ce cadre, la société ENEDIS sollicite de la commune la mise à disposition d'une superficie de 15m² sur la parcelle CS n°80 appartenant au domaine privé communal. Les équipements installés seront intégrés à la concession et seront par conséquent entretenus et renouvelés par ENEDIS. Cette mise à disposition se formalise par une convention.

Par ailleurs, ENEDIS s'engage à remettre dans leur état initial les terrains, objets de la convention. En contrepartie, la collectivité s'engage à laisser un droit d'accès permanent aux ouvrages aux agents mandatés par ENEDIS et aux agents mandatés par la société Centrale PV de Beaucaire 2.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le projet de convention de mise à disposition d'une superficie de 15m² sur la parcelle CS n°80 appartenant au domaine privé communal au profit de la Société ENEDIS, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Etant précisé qu'ENEDIS devra obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'installation pour la finalisation du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de convention de mise à disposition et ses annexes,

Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le projet de convention de mise à disposition au profit de ENEDIS d'une superficie de 15m² sur la parcelle communale cadastrée CS n°80, située Mas de Michel.

2°) DIT que l'ensemble des frais dudit acte sont à la charge du demandeur, ENEDIS.

3°) DIT que la recette sera imputée au budget Ville chapitre 75 article 752.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le 26/01/2020

SLO

ID : 030-213000326-20200126-DEL20014-DE

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.014

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.015

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

**OBJET : CONDITIONS D'ACCES AU SITE DU PONT DU GARD POUR LES RESIDENTS GARDOIS –
CONVENTION DE PARTENARIAT – COMMUNE DE BEAUCAIRE / ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE (EPCC) DU PONT DU GARD**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°17.006 du 16 février 2017, le conseil municipal a approuvé la convention d'engagements réciproques des communes gardoises partenaires de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Pont du Gard, fixant notamment les modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les Gardois. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2019.

Dans sa séance du 6 décembre 2019, le conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard a renouvelé le principe du partenariat avec les communes gardoises afin de poursuivre son action de protection et de mise en valeur du Site du Pont du Gard. Les documents ont été transmis à la commune en date du 20 décembre 2019.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la convention de partenariat des communes Gardoises partenaires afin de permettre aux Beaucairois de bénéficier du maintien de l'accès gratuit au site sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération n°17.006 du 16 février 2017 relative à la convention d'engagements réciproques des communes gardoises partenaires,
Vu le courrier de l'EPCC Pont du Gard du 16 décembre 2019, reçu en Mairie le 20 suivant,
Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) APPROUVE la convention de partenariat des communes gardoises partenaires jointe en annexe.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.016

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CRÉATION DE POSTES TEMPORAIRES POUR BESOINS SAISONNIERS 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que de nombreuses manifestations ont lieu à Beaucaire (où il se passe toujours quelque chose). Les services des ateliers municipaux (manutention, espaces verts, professionnels), des sports, de la culture, des festivités et de la communication doivent donc faire face à un surcroît de travail plusieurs mois en 2020.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de procéder, comme chaque année, à la création de différents postes temporaires à temps complet pour des besoins saisonniers comme suit :

Services Techniques (espaces verts, manutention, professionnels) :

- 9 postes d'adjoint technique territorial du 15/06/2020 au 07/08/2020,
- 4 postes d'adjoint technique territorial du 01/07/2020 au 28/08/2020,
- 3 postes d'adjoint technique territorial du 23/03/2020 au 31/07/2020 et du 23/11/2020 au 11/12/2020 ;

Sports/Culture et Festivités :

- 5 postes d'adjoint technique territorial du 01/07/2020 au 02/08/2020,
- 3 postes d'adjoint technique territorial du 03/08/2020 au 30/08/2020 ;

Communication :

- 1 poste de technicien territorial du 29/06/2020 au 06/09/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE la création de postes temporaires à temps complet pour des besoins saisonniers liés notamment à la période estivale, répartis comme suit :

Services Techniques (espaces verts, manutention, professionnels) :

- 9 postes d'adjoint technique territorial du 15/06/2020 au 07/08/2020,
- 4 postes d'adjoint technique territorial du 01/07/2020 au 28/08/2020,
- 3 postes d'adjoint technique territorial du 23/03/2020 au 31/07/2020 et du 23/11/2020 au 11/12/2020 ;

Sports/Culture et Festivités :

- 5 postes d'adjoint technique territorial du 01/07/2020 au 02/08/2020,
- 3 postes d'adjoint technique territorial du 03/08/2020 au 30/08/2020 ;

Communication :

- 1 poste de technicien territorial du 29/06/2020 au 06/09/2020.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.016DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

2°) PRÉCISE que les adjoints techniques recrutés seront rémunérés sur l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1, soit indice brut 350 indice majoré 327 et le technicien sera rémunéré sur l'indice correspondant au 13^{ème} échelon de l'échelle B1, soit indice brut 597 indice majoré 503.

3°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours, chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.017

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CRÉATION DE POSTES DE VACATAIRES (6)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Mairie souhaite pouvoir avoir recours à des vacataires pour des missions de très courtes durées dans le cadre de l'organisation des manifestations communales afin notamment d'assurer la diffusion de prospectus et de magazines.

Ces agents pourront être amenés à se déplacer en dehors des limites de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de créer 6 postes de vacataires pour la période du 18 mai 2020 au 30 août 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Ressources / Humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) DÉCIDE la création de 6 postes de vacataires pour la période du 18 mai 2020 au 30 août 2020.
- 2°) PRÉCISE que la rémunération sera calculée, compte tenu du relevé des heures effectuées, sur la base de l'indice brut 350 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial.
- 3°) DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020, chapitre 012, articles 64131 et suivants.
- 4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des documents à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.017

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

ONT VOTE				
POUR	26	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Elisabeth MONDET
		Marcel BONACHERA	représenté par	Gilles DONADA
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Julien SANCHEZ
		Sylviane BOYER	représentée par	Stéphane VIDAL
CONTRE	0	Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN		
		Samuel SAMSON	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER		
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE	représenté par	Christophe ANDRE
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Yves GERMAIN
		Luc PERRIN		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.018

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de mettre en cohérence le tableau des effectifs avec les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la suppression de deux postes à compter du 15 février 2020 :

- 1 poste d'Attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet

A la même date, il convient de créer deux postes :

- 1 poste d'Attaché principal territorial à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Ces postes pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE de modifier les postes suivants à compter du 15 février 2020 :

SUPPRESSION	CREATION
1 poste d'Attaché territorial à temps complet	1 poste d'Attaché principal territorial à temps complet
1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet	1 poste d'Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet

2°) PRECISE que le déroulement de carrière et l'échelle indiciaire de ces emplois seront fixés par les décrets relatifs aux cadres d'emplois concernés : Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

3°) DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget Ville au chapitre 012 articles 64111 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.018

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Téléréours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ	Jean-Pierre FUSTER	Elisabeth MONDET
Gilles DONADA	Mireille FOUGASSE	Stéphane VIDAL
Chantal SARRAILH	Yvan CORBIERE	Viviane TISSEUR
Max SOULIER	Antoine BOYER	Simone BOYER
Maurice MOURET	Roger ROLLAND	Yvette CIMINO
Josette ROCCHI	Nathalie ABLAIN	Katy VIDAL
Hélène DEYDIER	Michel REBOUL	Yves GERMAIN
Christophe ANDRE	Luc PERRIN	

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER	représentée par	Elisabeth MONDET
Marcel BONACHERA	représenté par	Gilles DONADA
Patrick DESOMBRE	représenté par	Julien SANCHEZ
Sylviane BOYER	représentée par	Stéphane VIDAL
Samuel SAMSON	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Maurice CONTESTIN	représenté par	Michel REBOUL
Dominique PIERRE	représenté par	Christophe ANDRE
Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS	Marie-France JOURNE
----------------	---------------------

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.019

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE – SORTIE DE VÉHICULES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il convient de mettre à jour le parc automobile.

Il est donc proposé au conseil municipal de sortir de l'inventaire les véhicules suivants :

Modèle de véhicule	Immatriculation	Date de mise en circulation	Etat
Renault KANGOO	AL 539 YZ	23/02/1998	H.S. non réparable
Renault Master CTTE	2322 WZ 30 VEH-2182-078	06/09/1999	Non conforme contrôle technique
Renault MASTER	6672 YP 30 VEH-2182-117	15/07/2004	H.S.
Renault KANGOO	1447 WX 30 VEH-2182-076	19/05/1999	H.S. non réparable
Renault Mascott	AV-306-TZ VEH-2182-120	03/02/2005	H.S. non réparable

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu les articles L1311-1 et L2241-1 du code général des collectivités territoriales,
 Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 21 janvier 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) AUTORISE la sortie de l'inventaire des véhicules suivants :

Modèle de véhicule	Immatriculation	Date de mise en circulation	Etat
Renault Kangoo	AL 539 YZ	23/02/1998	H.S. non réparable
Renault Master	2322 WZ 30 VEH-2182-078	06/09/1999	Non conforme contrôle technique
Renault Master	6672 YP 30 VEH-2182-117	15/07/2004	H.S.
Renault Kangoo	1447 WX 30 VEH-2182-076	19/05/1999	H.S. non réparable
Renault Mascott	AV-306-TZ VEH-2182-120	03/02/2005	H.S. non réparable

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.019DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la carte grise aux fins de destruction des véhicules.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.020

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu le procès-verbal du 14 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE		
POUR	26	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER
		représentée par Elisabeth MONDET

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.020

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Marcel BONACHERA Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représenté par représenté par représentée par	Gilles DONADA Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL
		Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Hélène DEYDIER	représenté par	Jean-Pierre FUSTER Michel REBOUL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Christophe ANDRE Yves GERMAIN
ABSTENTION	0			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.021

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du 28 juin 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2018.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE		
POUR	26	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Elisabeth MONDET

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.021

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Marcel BONACHERA Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Hélène DEYDIER	représenté par représenté par représentée par représenté par représenté par	Gilles DONADA Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL Jean-Pierre FUSTER Michel REBOUL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Christophe ANDRE Yves GERMAIN
ABSTENTION	0			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.022

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du 26 septembre 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2018.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE		
POUR	26	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER
		représentée par Elisabeth MONDET

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.022

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Marcel BONACHERA Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Hélène DEYDIER	représenté par représenté par représentée par représenté par représenté par	Gilles DONADA Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL Jean-Pierre FUSTER Michel REBOUL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représenté par représentée par	Christophe ANDRE Yves GERMAIN
ABSTENTION	0			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.023

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

OBJET : PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du 16 décembre 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE		
POUR	26	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER
		représentée par Elisabeth MONDET

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.023

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Marcel BONACHERA	représenté par	Gilles DONADA
		Patrick DESOMBRE	représenté par	Julien SANCHEZ
		Sylviane BOYER	représentée par	Stéphane VIDAL
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN		
		Samuel SAMSON	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN	représenté par	Michel REBOUL
		Michel REBOUL		
		Hélène DEYDIER		
CONTRE	5	Yves GERMAIN		
		Dominique PIERRE	représenté par	Christophe ANDRE
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Yves GERMAIN
		Luc PERRIN		
ABSTENTION	0			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2020 à 9 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 16 janvier 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 23 présents, 8 représentés, et 2 absents, à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Maurice MOURET
Josette ROCCHI
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRE

Jean-Pierre FUSTER
Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE
Antoine BOYER
Roger ROLLAND
Nathalie ABLAIN
Michel REBOUL
Luc PERRIN

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Katy VIDAL
Yves GERMAIN

REPRÉSENTÉS :

Eliane HAUQUIER
Marcel BONACHERA
Patrick DESOMBRE
Sylviane BOYER
Samuel SAMSON
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représenté par
représentée par
représenté par
représenté par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Gilles DONADA
Julien SANCHEZ
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Michel REBOUL
Christophe ANDRE
Yves GERMAIN

ABSENTS :

Didier CORRIAS

Marie-France JOURNE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à la majorité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.024

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : DECISIONS DE GESTION (29)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a adressé avec la convocation envoyée aux membres du conseil municipal le compte-rendu des décisions ci-dessous, prises en application de la délégation accordée par l'assemblée délibérante par délibération n°17.183 du 20 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

N° DÉCISION	DATE	OBJET
19-412	26/11/19	Mission « Suivi écologique » dans le cadre des études préalables en vue de la réalisation de l'aménagement du quartier « Ville Sud Canal » à Beaucaire pour la phase démolition des bâtiments existants – Société GERICO.
19-413	26/11/19	Marché pour la maintenance et l'hébergement du logiciel de courrier dématérialisé MAARCH – UGAP, du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.
19-414	26/11/19	Marché – Travaux pour la déconstruction et le désamiantage d'un ensemble de bâtiments dans le cadre des études pré-opérationnelles pour la mise en œuvre du projet Ville Sud Canal de Beaucaire - SARL CASTELNAU DEMOLITION et son sous-traitant : ISOLEA.
19-415	21/11/19	Animations commerciales Noël 2019 - Convention de partenariat avec l'UCIA Beaucaire à Cœur – Aide financière et logistique lors des animations commerciales de Noël.
19-416	20/09/19	Convention de mise à disposition gratuite de local communal - Parcelle AN n°472 pour bureaux et stockage matériel – Commune de Beaucaire au profit des Restaurants du Cœur pour une durée de six mois à compter du 22 septembre 2019.
19-417	26/11/19	Spectacle « Tinta et le livre de Noël » à la Bibliothèque Municipale le vendredi 13 Décembre 2019 – Contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Sur un Nuage ».
19-418	19/11/19	Extension des jardins familiaux - Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Occitanie et du Conseil départemental du Gard.
19-419	03/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de cession de droits de représentation avec la SARL DOG TRAINER pour la mise à disposition d'oies pour les déambulations et les transhumances du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2019.
19-420	04/12/19	Renouvellement du bail, local sis n°1 Place Georges Clemenceau, à l'angle des rues Arceau de l'Avenir et Roger Pascal, parcelle AY n°300 – M. et Mme Didier PEGOUD au profit de la Commune de Beaucaire pour une durée d'un an du 4 décembre 2019 au 3 décembre 2020.
19-421	05/12/19	Spectacle de Noël le vendredi 13 décembre 2019 « Lulu sauve Noël » pour les enfants du multi-accueil Les Enfants d'Hélios - Contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Sur un Nuage ».
19-422	06/12/19	Séjour de ski pour l'accueil de loisirs primaire de la Ville de Beaucaire au centre d'hébergement « Les Rambins » à Corrençon en Vercors du lundi 4 mars au jeudi 7 mars 2019 – Avenant au contrat visant à une réduction du prix en raison des conditions climatiques et de divers imprévus.
19-423	11/12/19	Marché de travaux courants d'entretien, de grosses réparations et d'investissement dans les bâtiments et sites divers de la Commune - Lot

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.024

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		n°2 : étanchéité - Avenant n°1 sans incidence financière au marché – Ajout de prix nouveaux – SAS ALPHA SERVICES.
19-424	11/12/19	Marché de travaux courants d'entretien, de grosses réparations et d'investissement dans les bâtiments et sites divers de la Commune - Lot n°6 : électricité, courants faibles, courants forts - Avenant n°1 sans incidence financière au marché – Ajout de prix nouveaux – SARL CALVO.
19-425	13/12/19	Marché public de prestations intellectuelles – DPE avant et après travaux - École Maternelle Moulinelle – Société DOMITIA EXPERTISES.
19-426	17/12/19	Marché 2018-037 – Prestation intellectuelles : CSPS ; CT ; Diagnostics analyses et contrôles : amiante et plomb ; multi-diagnostics, analyse et contrôle : autre que l'amiante et le plomb ; Etudes géotechniques ; Etudes structures ; Mission de géomètre expert ; Mission de détection et géolocalisation de réseaux enterrés – Relance des lots 3 et 4. Lot n°3 « diagnostics, analyses et contrôle : autre que l'amiante et le plomb » : SARL DOMITIA EXPERTISES, à compter de la date de notification jusqu'au 31 mars 2020, reconductible 3 fois par période d'un an. Lot n°4 « multi-diagnostics, analyses et contrôle : autre que l'amiante et le plomb » : SARL DOMITIA EXPERTISES à compter de la date de notification jusqu'au 31 mars 2020, reconductible 3 fois par période d'un an.
19-427	18/12/19	Saison Culturelle 2019-2020 – Spectacle « Souvenirs, Souvenirs » - Dimanche 26 Janvier 2020 au Casino Municipal – Contrat de cession avec la SARL ENERGIC ANIMATIONS.
19-428	18/12/19	Bail dérogatoire local sis 17 rue de l'Hôtel de Ville – Commune de Beaucaire au profit de Mme Sylvie ROUSSEAU pour une durée d'un an (renouvelable un an) à compter de la signature dudit bail.
19-429	01/10/19	Convention avec un médecin d'établissement pour la Multi-accueil de la Ville de Beaucaire avec le Docteur Mickaël DIDIERJEAN – Avenant n°1 au marché avec une augmentation de 10 % du montant mensuel (550 euros contre 500 euros) et une réduction de 6 mois (3 ans et 6 mois contre 4 ans initialement).
19-430	16/12/19	Spectacle de Noël pour les écoles élémentaires de ville : « Les lutins du théâtre » pour les classes de CP et CE1 et « Nestor Brisebûche et la forêt ensorcelée » pour les classes de CE2, CM1 et CM2 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Le Quai des Arts ».
19-431	27/12/19	Marché 2019-002 – Souscription des contrats d'assurance de la Ville de Beaucaire, du CCAS et du SIVU de la Piscine de Beaucaire-Tarascon : Lot n° 1 : « Assurance Responsabilité Civile » avec la SMACL ASSURANCES pour une durée allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Lot n°2 : « Assurance Protection fonctionnelle » avec la SMACL ASSURANCES pour une durée allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Lot n° 3 : « Assurance Protection juridique » avec la SMACL ASSURANCES pour une durée allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Lot n°4 : « Assurance Automobile » avec la SMACL ASSURANCES pour une durée allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Le SIVU n'est pas concerné par ce lot.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DÉLIBÉRATION N°20.024

DÉPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Lot n° 5 : « Assurance des Dommages aux biens » avec la SMACL ASSURANCES pour une durée allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Lot n°6 : « Assurance Multirisques Exposition » avec la SAS SARRE ET MOSELLE pour une durée allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot. Lot n°7 : « Assurance des Risques statutaires du personnel » avec SIACI et GROUPAMA MEDITERRANEE pour une durée allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot. Lot n° 8 : « Assurance Navigation » avec la SMACL ASSURANCES pour une durée allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, reconductible 3 fois par période de 1 an. Le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot. Le lot n°9 « Assurance Annulation Événements » a été déclaré infructueux.
19-432	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec M. Jean-Christophe BURAVAND pour la mise en place d'un système son HF, d'un écran vidéo LED et la mise à disposition d'un technicien du samedi 7 au dimanche 8 décembre 2019 sur la place Georges Clemenceau.
19-433	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec la Manade L'AMISTA pour la mise à disposition de vaches, veaux et porcelets du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2019 sur la place Georges Clemenceau.
19-434	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec L'ANE RIT pour la mise à disposition d'ânes et l'animation d'ateliers pour enfants du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2019 sur la place Georges Clemenceau.
19-435	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec l'association CRAZY DEVILS pour animer les parades de mascottes du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2019.
19-436	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec la Manade des Alpilles pour la participation d'ovins aux transhumances du vendredi 6 et du samedi 7 décembre 2019.
19-437	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec l'Association Country Tarasconnaise pour la participation aux transhumances les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019.
19-438	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec la Société TRANSPORT HUSTACHE pour l'embarquement et le débarquement des ovins pour les transhumances des vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019.
19-439	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec le Cirque de Barcelone – ASNIT pour la mise à disposition d'un chapiteau et l'animation d'ateliers cirque du vendredi 6 au dimanche 8 décembre 2019 sur la place Georges Clemenceau.
19-440	05/12/19	Marché de Noël 2019 – Contrat de prestation de services avec l'association DUBOIS ET SES FRISONS pour la mise à disposition d'un char équipé d'un groupe électrogène pour la musique et d'un canon à neige tracté par un cheval lors des transhumances des vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.024

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des décisions n°19-412 à 19-440 présentée ci-dessus et envoyée à tous les conseillers avec l'ordre du jour,

PREND ACTE de ce que ces décisions ont été présentées.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Julien SANCHEZ

Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Marcel BONACHERA Patrick DESOMBRE Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Michel REBOUL Hélène DEYDIER Luc PERRIN	
		représentée par représenté par représenté par représentée par représenté par représenté par	Elisabeth MONDET Gilles DONADA Julien SANCHEZ Stéphane VIDAL Jean-Pierre FUSTER Michel REBOUL
CONTRE	0		
ABSTENTION	0		

Yves GERMAIN (porteur de la procuration de Cristelle HUGOUNENQ) et Christophe ANDRE (porteur de la procuration de Dominique PIERRE) ont refusé de prendre part au vote.